

DEPARTEMENT  
DU BAS-RHIN

# COMMUNE DE KESKASTEL

ARRONDISSEMENT  
DE SAVERNE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---oOo---

Nombre de  
Conseillers élus : 19

Séance du 24 février 2020

Sous la Présidence de M. Gabriel GLATH, Maire  
se sont réunis les Conseillers Municipaux

Conseillers  
en fonctions : 19

Présents : M.M EVA.G - ECKLE - Mmes PHILIPPE – MAGER -  
DUVAL - Adjoint  
M.M. BAEHR – BOOS – SCHERRIER – KRAFFT – NUSS  
BRAUN  
Mmes REEB – KUFFLER – EVA.V -

Conseillers  
Présents : 15

Représentés :

Absents excuses : MMES NEU - BREY - NICAISE -  
FREYERMUTH -

Absents non excusés :

-----

## ORDRE DU JOUR

- 1) COMPTES ADMINISTRATIFS 2019
- 2) COMPTES DE GESTIONS 2019
- 3) CHASSE COMMUNALE – AGREMENTATION DES ASSOCIES ET DES  
PERMISSIONNAIRES
- 4) AVENANT N° 1 LOT 08 – TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN IMMEUBLE EN  
LOGEMENTS D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES AUTONOMES
- 5) REALISATION D'UN EMPRUNT POUR FINANCER LES TRAVAUX DE  
REHABILITATION D'UN IMMEUBLE EN LOGEMENTS D'ACCUEIL POUR  
PERSONNES AGEES AUTONOMES
- 6) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte par le Maire qui souhaite la bienvenue aux membres présents.

M. le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance 27 janvier 2020. Aucune observation n'étant faite, il invite les membres présents à signer le procès-verbal.

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

### 1) COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. EVA Gilbert, délibérant sur les comptes administratifs de la Commune, du Centre de Loisirs, de l'accueil périscolaire et du lotissement « Les Vergers » de l'exercice 2019, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **Donne** acte au Maire de la présentation faite des comptes administratifs 2019 de la Commune, du Centre de Loisirs, de l'accueil périscolaire et du lotissement « Les Vergers » lesquels se résument ainsi :

#### SERVICE COMMUNAL

- Dépenses totales	1 389 412.58 €
- Recettes totales	1 813 770.88 €
Excédent	424 358.30 €

#### CENTRE DE LOISIRS

- Dépenses totales	272 857.65 €
- Recettes totales	263 786.72 €
Déficit	- 9 070.93 €

### **LOTISSEMENT « LES VERGERS »**

- Dépenses totales	18 914.82 €
- Recettes totales	41 513.31 €
Excédent	22 598.49 €

### **ACCUEIL PERISCOLAIRE**

- Dépenses totales	114 310.43 €
- Recettes totales	120 980.78 €
Excédent	6 670.35 €

- **Adopte**, à l'unanimité, les présents comptes administratifs 2019. Le Maire s'étant retiré durant le vote.

## **2) COMPTES DE GESTION 2019**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019, de la Commune, du Centre de Loisirs, de l'Accueil Périscolaire et du Lotissement « Les Vergers » ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, et les comptes de gestion dressés par le receveur ;

Après avoir entendu les comptes administratifs de la Commune, du Centre de Loisirs, de l'Accueil Périscolaire et du Lotissement « Les Vergers » de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Déclare** que les comptes de gestion de la Commune, du Centre de Loisirs, de l'Accueil Périscolaire et du Lotissement « Les Vergers » dressés par le receveur pour l'exercice 2019, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## **3) CHASSE COMMUNALE – AGREMENTATION DES ASSOCIES ET DES PERMISSIONNAIRES**

M le Maire présente au conseil Municipal la liste des permissionnaires et des associés de la chasse communale établit par l'Adjudicataires pour les lots n° 1 et n° 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité agrée les permissionnaires et associés comme suit :

### **LOT N° 1 :**

Personne physique : M. LANGENFELD Denis 8 rue de l'Eglise KESKASTEL

Permissionnaires : - Mme LANGENFELD Céline 31 rue de la Paix KESKASTEL  
- M. CALCATERRA Yves 3bis rue du Faubourg KESKASTEL  
- M. BERGER Charles 78 rue de la Libération KESKASTEL  
- M. DORKEL Grégory 31 rue de la Paix KESKASTEL

### **LOT N° 2 :**

Personne morale : Association chasse et loisirs.

Président : - M.FREIDINGER Jean-Paul domicilié 75 rue du Faubourg à KESKASTEL

Associés : - M. MAILLARD Georges-Frédéric domicilié 12 rue de Zurich 67000 STRASBOURG  
- M. LIEB Gérard domicilié 07 rue de la Forêt 67260 HARSKIRCHEN  
- M. BARRAUD Georges domicilié 12 rue des Cerisiers 1530 PAYERNE (Suisse)  
- M. BARRAUD Gaétan domicilié 12 rue des Cerisiers 1530 PAYENE (Suisse)  
- M. DAHLEM Dominique domicilié Allée Chambourg 57 145 WOUSTWILLER  
- M. LAQUIT Alain domicilié 28 chemin de la table ronde 67260 BISCHTROFF

#### **4) AVENANT N° 1 LOT 08 – TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN IMMEUBLE EN LOGEMENTS D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES AUTONOMES**

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 du lot 8 (ascenseur) concernant les travaux de réhabilitation d'un immeuble en logements d'accueil pour personnes âgées autonomes augmentant le coût des travaux de 1 260 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** l'avenant n° 1 du lot 8 (ascenseur) concernant les travaux de réhabilitation d'un immeuble en logements d'accueil pour personnes âgées augmentant le coût des travaux de 1 260 € TTC.
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant.

#### **5) REALISATION D'UN EMPRUNT POUR FINANCER LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN IMMEUBLE EN LOGEMENTS D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES AUTONOMES**

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de prêt établi par la Caisse des dépôts et consignations, concernant le financement des travaux de réhabilitation d'un immeuble en logements d'accueil pour personnes âgées autonomes, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

<b>Ligne du Prêt :</b>	PAM
<b>Montant :</b>	300 000 euros
<b>Durée totale de la Ligne du Prêt :</b>	20 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Trimestrielle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
<b>Typologie Gissler :</b>	1A
<b>Profil d'amortissement :</b>	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
<b>Modalité de révision :</b>	« Simple révisabilité » (SR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.
- **Autorise** le Maire à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

#### **6) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL**

- la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant :
  - L'immeuble sis Route de Sarre-Union appartenant à M. et Mme. FREIDINGER Jean-Paul
  - Les immeubles sis Route de Herbitzheim appartenant à la Société Multi Service Logistik Consulting Management
  - Le coût pour la création du terrain de pétanque est de 2 500 €.

Avant de clore la dernière séance de la mandature, le Maire remercie tout le conseil municipal pour le travail accompli durant ce mandat. Il a été heureux et fier d'avoir pu vivre cette aventure humaine avec chacune et chacun d'entre eux.

A ceux qui se sont ralliés à M BRUCHER Pierre, il souhaite bonne chance ainsi qu'à toute son équipe.

Aux conseillers qui ne se représentent pas des raisons personnelles et après les avoir chaleureusement remerciés, il leur demande de soutenir la nouvelle équipe principalement dans les projets relatifs au vivre ensemble de notre village.

A ceux qui poursuivent l'aventure et les nouveaux conseillers il les remercie pour leur confiance et les félicite pour leur courage en précisant que se mettre au service des autres sans compter est ce qu'il y a de plus beau.